

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.09.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Powersand

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Produit de jointoiement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008. Le produit n'est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Le produit n'est pas classé comme dangereux.

Pictogrammes de danger

Aucun.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Conseils de prudence

Aucun.

2.3 Autres dangers

La formation de silice cristalline dans l'air est possible pendant la mise en œuvre. Une inhalation répétée et/ou de longue durée peut entraîner une silicose. Les symptômes les plus importants de la silicose sont une toux et un souffle court. En cas d'exposition irrégulière à la silice cristalline, des mesures de contrôle et de protection sont à établir. Le produit doit être utilisé avec prudence afin d'éviter la formation de poussière.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Mélange

Mélange de matières de charge inorganiques avec ajout limité d'un liant non-classé comme dangereux.

Ingrédients dangereux :

Nom	Silice, SiO ₂	Calcaire
EC-Number	238-878-4	215-279-6t
CAS-Number	014808-60-7	1317-65-3t
REACH-Number	Pas d'application	Pas d'application
Concentration [% massique]	≥ 10 < 100	≥ 10 < 100
Classement selon (EG) Nr. 1272/2008	Pas d'application	Pas d'application

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Pas de mesures spécifiques requises.

Après inhalation:

Pas de mesures spécifiques requises.

Après contact avec la peau:

Pas de mesures spécifiques requises.

Après contact avec les yeux:

Ne pas frotter les yeux car la sollicitation mécanique peut provoquer des dommages à la cornée. Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant min. 20 minutes, y compris sous les paupières. Consulter un médecin si les symptômes persistent et lui montrer cette fiche de sécurité.

Après ingestion:

Pas de mesures spécifiques requises.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

Tous les moyens d'extinction en cas d'incendie à proximité, selon l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de danger d'incendie ou d'explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Pas de mesures spécifiques requises.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

Assurer une ventilation et une aspiration suffisante aux endroits où la formation de poussière est possible.

En cas de contact avec des poussières, porter un appareil respiratoire en accord avec les prescriptions nationales.

Traiter le produit emballé avec prudence pour éviter des dégradations de l'emballage.

Ne pas manger, boire et fumer sur le lieu de travail.

Se laver les mains après utilisation.

Retirer les vêtements contaminés avant de manger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pas de mesures spécifiques requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Le produit peut être recueilli mécaniquement (attention à la direction du vent). Ne pas balayer à sec les restes de produit. Recueillir avec par ex. une pompe à vide. Ne jamais nettoyer à l'air comprimé. Le produit recueilli proprement peut être réutilisé.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les conseils de la rubrique 8.
Consulter la rubrique 6.3 pour l'élimination de la poudre.
Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation suffisante ou une bonne protection respiratoire.
Ne pas balayer la poussière.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
Porter des vêtements de protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Éviter la formation de poussière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Composant	Valeur-seuil
Silice cristalline alvéolaire	0,1 mg/m ³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales d'hygiène et de protection:

Éviter la formation de poussière.
Retirer et nettoyer les vêtements contaminés.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de formation de poussière..

Protection des mains: Pas de mesures spécifiques requises. Les personnes souffrant de dermatite ou ayant une peau sensible devraient utiliser un crème ou des gants de protection.

Protection des yeux: En cas de formation de poussière, porter des lunettes de sécurité selon EN 166.

Protection du corps: Pas de mesures spécifiques requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Poudre
Couleur: Selon description du produit

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	10,3 (solution de 500 g/l à 20 °C)
Changement d'état :	
Point de fusion:	Partiellement > 1500 °C
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Décomposition partielle en CaO et CO ₂ à 900 °C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminé.
Densité apparente :	900-1500 kg/m ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	3,0 g/l à 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Partiellement soluble dans l'acide fluorhydrique.

SECTION 10: Stabilité et réactivité
--

10.1 Réactivité :

Le mélange contient des composants hydrauliques. Une réaction a lieu au contact de l'eau. Le mélange durcit en une masse solide qui ne réagit pas avec son environnement.

10.2 Stabilité chimique :

Le mélange est stable en cas de stockage correct et au sec.

Le mélange humide est moyennement alcalin.

La silice cristalline est partiellement soluble dans l'acide fluorhydrique, avec formation de tétrafluorure de silice (gaz) corrosif. Éviter le contact avec cette substance.

En combinaison avec l'eau, le mélange forme des silicates de calcium hydratés, des aluminates de calcium hydratés et de l'hydroxyde de calcium.

Le silicate de calcium du mélange peut réagir avec des substances fortement oxydantes, comme le fluorure.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues en cas d'utilisation correcte du produit.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

10.4 Conditions à éviter :

L'action de l'humidité durant le stockage peut provoquer la formation de grumeaux et altérer la qualité du produit..

10.5 Matières incompatibles:

Acides, substances fortement oxydantes, aluminium et autres métaux non-nobles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus en cas d'utilisation correct du produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

L'inhalation de poussière provoque une irritation temporaire des voies respiratoires supérieures. Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Substances vPvB: Aucune - **Substances PBT:** Aucune

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Éliminer selon les prescriptions en vigueur.

Classe européenne des déchets :

01 04 09 déchets de sable et argile

Traitement des emballages souillés

Éviter la formation de poussière due à la présence de restes de produit dans les emballages. L'élimination et le recyclage doivent s'effectuer selon les prescriptions en vigueur.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA Classe	Néant.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : "Règlement type" de l'ONU:	Non applicable. Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Prescriptions nationales (Allemagne) : TRGS 900 TRGS 402 TRGS 559 Classe de pollution de l'eau: Classe de pollution de l'eau 1 (VwVwS Allemagne 17.05.1999): Peu polluant.	
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List